Des états généraux du handicap dans la Vienne, première étape de co-construction

dimanche 2 octobre 2022, par lpe

Les États Généraux du Handicap, initiés par Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, ont rassemblé personnes concernées et acteurs du handicap le 29 septembre. L'ensemble des associations de personnes en situation de handicap et leurs familles ont été invitées à cette journée. Mais également, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, les membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, les représentants de l'Etat, les représentants des Organismes d'Assurance Maladie et de Prestations Familiales, des services à domicile du Département de la Vienne, les intercommunalités de la Vienne, les partenaires divers (Centre hospitalier Henri Laborit, le centre hospitalier universitaire, l'Université…).

Ces États Généraux du Handicap sont une première pour le Département de la Vienne et répondent à plusieurs objectifs :
 Réunir les acteurs du champ du handicap ainsi que des personnes concernées à l'occasion d'une journée d'échanges et de conférence
 Faire la synthèse des échanges et établir, dans le domaine de compétences du Département, une analyse prospective sur cette politique publique à l'attention de l'exécutif départemental,
 Réaliser une restitution d'une demi-journée avec les participants à la journée du 29 septembre.

Le Département de la Vienne a missionné le cabinet KPMG pour accompagner la mise en œuvre des Etats Généraux du Handicap. **La restitution de l'analyse prospective par KPMG est prévue pour la fin d'année 2022.**

Un comité de pilotage multi partenarial

L'ensemble de la démarche est co-construit grâce à la mise en place d'un comité de pilotage multi partenarial où sont représentés :
- les élus du Département de la Vienne : Valérie DAUGE, Sybil PÉCRIAUX, Valérie CHEBASSIER, Séverine SAINT-PÉ, Ludovic DEVERGNE et Anthony BROTTIER
- les partenaires institutionnels : la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, l'Éducation Nationale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence Régionale de Santé
- les représentants de personnes en situation de handicap et de leurs familles, les établissements et services gestionnaires et personnes concernées représentées au sein de la Commission exécutive de la MDPH
- le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est associé à la démarche

Outre l'intervention de François Bernard, Directeur général du Groupement des Associations Partenaires

d’Actions Sociales, sur l’autodétermination, les participants ont travaillé en ateliers autour des thèmes suivants :
 Accès à l’information, aux droits, aux services et à la Citoyenneté,
 Participation sociale, scolarité et inclusion,
 Métiers du handicap et accès aux soins,
 Aidant : lutter contre l’isolement.

Une expérimentation pour « construire ensemble »

La journée du 29 septembre constitue le premier temps de la démarche engagée. Sur la base des échanges, des constats, des propositions et idées discutées, un travail va être mené : l’ensemble des chantiers évoqués vont être identifiés et détaillés. L’objectif est que ceux-ci puissent être discutés par l’assemblée délibérante du Département pour acter ceux à retenir et, parmi eux les prioriser. Ils constitueront la matière, dans le champ du handicap, qui permettra de nourrir la réflexion pour le **prochain Schéma Unique des Solidarités**.

Une nouvelle rencontre sera organisée. Elle permettra de réunir à nouveau l’ensemble des participants à la journée des Etats Généraux du Handicap et d’engager la suite des travaux.
Une nouvelle méthode sera alors expérimentée visant à permettre à un groupe de personnes concernées de penser directement sa mise en œuvre. Il s’agit de passer d’une logique de consultation à une logique de « construction par ».
Ainsi, des groupes de travail pourront être créés pour réfléchir à la mise en œuvre de projets, avec l’appui des services du Département pour garantir la faisabilité de l’ensemble.